Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_170-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_170

OBJET :

AFFAIRES GENERALES

CRTE

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 43

Suppléants présents : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 50

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Michel DUPONT, 3ème Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Didier WIBAUX, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE,

Ont donné pouvoir :

Odile RIGA, procuration à Sylvain CLEMENT
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Guy SCHRYVE, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_170-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 septembre 2021

Délibération CC_2021_170

AFFAIRES GENERALES

CRTE
Contrats de relance et de transition écologique

Le Conseil Communautaire,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 23 octobre 2020 relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance ainsi que la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 prévoient la signature de contrats territoriaux de relance et de transition écologique avec les territoires.

Considérant que dans ce cadre, l'État et la Communauté de Communes Pévèle Carembault conviennent donc d'un contrat de relance et de transition écologique visant à mobiliser l'investissement public comme levier de la reprise économique et outil stratégique pour accompagner les évolutions vers un modèle de développement plus durable et résilient.

Considérant que dans le contexte de crises sanitaire, économique et sociale dues à la covid-19 a en effet mis en évidence le rôle déterminant que jouent les pouvoirs publics – et en particulier le bloc local- pour répondre à l'urgence et gérer les effets de la crise dans le quotidien des habitants et des usagers du territoire. La relance se doit d'être au plus proche des territoires, et c'est en ce sens que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a, d'une part, pris des mesures d'urgence et, d'autre part, envisagé des actions sur les moyens et longs termes dans une perspective de relance.

Que s'agissant des mesures d'urgence, la Communauté de Communes Pévèle Carembault s'est engagée dans la distribution de moyens de protection individuelle ainsi que dans l'organisation d'un centre de vaccination. Elle est également venue en aide aux forces vives de son territoire en attribuant des subventions et avances remboursables à hauteur de 600 000 € aux entreprises et en soutenant le commerce local à hauteur de 122 780 € par l'intermédiaire de l'opération « Pour les fêtes c'est local que j'achète ».

Que sur la période 2021-2022, la Communauté de Communes Pévèle Carembault engagera plusieurs chantiers ayant vocation à contribuer au plan de relance : un plan de requalification de l'éclairage public visant à généraliser l'éclairage LED, la mise en œuvre du schéma cyclable et la passerelle, bâtiment de promotion de l'économie circulaire.

Considérant que dans une perspective de long terme, la CCPC engagera des opérations contribuant à la transition écologique et la résilience du territoire : le lancement d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), la réalisation d'un atlas de la biodiversité, la requalification de la ligne Ascq Orchies ainsi que celle du site AGFA s'inscrivant dans une perspective de redynamisation de l'emploi local et d'économies de terres agricoles.

Que par délibération CC_2021_013, en date du 15 février 2021, le Conseil communautaire avait délibéré afin de :

- Valider le principe de signature d'un CRTE avec l'Etat et,
- Travailler à son élaboration pour une signature dans le premier semestre 2021,

Considérant que plusieurs projets communautaires avaient été identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans le CRTE :

- la requalification du site AGFA, à inscrire comme un préalable à l'aménagement du site de Canchomprez,
- le passage en LED de l'ensemble de l'éclairage public sur le territoire,
- la mise en œuvre du schéma cyclable,
- la requalification de la ligne Ascq Orchies selon le mode de transport retenu,
- le Projet d'Alimentation Territorial,
- les actions en faveur de la biodiversité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_170-DE

Que l'Etat a demandé d'ajouter au CRTE :

- → ***Accompagner les entreprises vers l'économie circulaire avec la création d'un démonstrateur de l'économie circulaire***
- → ***Une dynamique Emploi dans le CRTE (SPEL – service public de l'emploi local)***
- → ***Protéger la ressource en eau et soutenir les communes gardiennes de l'eau***

Considérant que les engagements des parties portent sur :

Axe 1 : Développer l'activité économique et soutenir l'emploi en accompagnant le projet de reconversion à vocation économique du site industriel d'AGFA-GEVAERT

→ *Action 1 : soutenir l'emploi par la création d'une zone d'activité sur le site d'AGFA*
→ *Action 2 : solliciter l'intervention de l'EPF dans le cadre d'une convention opérationnelle*

Axe 2 : Sauvegarder l'emploi

→ *Action 3 : organiser la mobilisation du plan un jeune / une solution*

Axe 3 : Développer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale

→ *Action 4 : structurer les filières locales dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial*

Axe 4 : Investir dans les mobilités du quotidien

→ *Action 5 : mettre en œuvre le schéma cyclable*

Axe 5 : Réduire la consommation énergétique

→ *Action 6 : rénover énergétiquement les bâtiments publics et privés*
→ *Action 7 : passer en LED l'ensemble du parc d'éclairage public communautaire*

Axe 6 : Préserver la biodiversité et développer un modèle de production et de consommation circulaire

→ *Action 8 : élaborer un Atlas de la biodiversité*
→ *Action 9 : renaturer la Marque*
→ *Action 10 : accompagner les entreprises vers l'économie circulaire avec la création d'un démonstrateur de l'économie circulaire*

Axe 7 : Protéger la ressource en eau et soutenir les communes gardiennes de l'eau

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)

- ***D'autoriser le président à signer le CRTE avec l'Etat, ainsi que tout document afférant à ce dossier***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_170-DE